



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/65
S/16254
6 janvier 1984

FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 5 janvier 1984, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de l'Agence TASS en date du 5 janvier 1984, sur l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

(Signé) O. TROYANOVSKY

ANNEXE

DECLARATION DE L'AGENCE TASS

Depuis quelque temps, la situation dans la partie méridionale du continent africain s'est gravement détériorée. En violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, la République sud-africaine non seulement continue son occupation illégale d'une partie du territoire angolais, mais encore intensifie ses actes d'agression contre ce pays souverain.

Il y a quelque temps, des unités motorisées de l'armée régulière sud-africaine, appuyées par les blindés, l'artillerie et l'aviation, ont de nouveau pénétré profondément dans la partie méridionale de l'Angola. De nombreux centres de peuplement de ce pays sont soumis à des attaques massives à l'aide de missiles et de bombes ainsi qu'à des bombardements d'artillerie, qui ont fait beaucoup de victimes parmi la population civile et causé la destruction de maisons, d'hôpitaux et d'écoles.

Manifestement, l'agresseur compte que ses actes resteront impunis. Son but est toujours le même : éliminer le régime progressiste en Angola. En même temps, ces actes révèlent les visées plus larges des dirigeants sud-africains, à savoir perpétuer les structures racistes et coloniales en Afrique australe en recourant systématiquement à la force armée, en déstabilisant les Etats africains indépendants voisins et en faisant échec à tout règlement politique en Namibie.

Il est parfaitement évident que la dernière attaque lancée par l'Afrique du Sud contre l'Angola souverain est directement liée à l'agressivité croissante de l'impérialisme international, en premier lieu celui des Etats-Unis, aux actes illégaux perpétrés par celui-ci contre les peuples de la Grenade, du Liban et du Nicaragua. Le régime raciste de Pretoria ne pourrait se conduire de façon aussi arrogante et provocante s'il ne se sentait pas soutenu et encouragé par Washington. Ce sont précisément les Etats-Unis, et aussi certains autres pays de l'OTAN, qui livrent à l'Afrique du Sud le matériel militaire utilisé par les racistes dans leur lutte contre les peuples d'Afrique épris de paix.

L'Union soviétique exige résolument la cessation de tous les actes d'agression, directs ou indirects, de l'Afrique du Sud contre l'Angola et le retrait complet des troupes sud-africaines des régions de l'Angola qu'elles occupent.

La nouvelle agression lancée par l'Afrique du Sud contre l'Angola montre une fois de plus à l'évidence que, par le fait des dirigeants racistes de l'Afrique du Sud et de leurs protecteurs, il s'est créé en Afrique australe une situation dangereuse pour la paix et qu'il est nécessaire de déployer d'urgence des efforts internationaux concertés pour l'éliminer. Dans ces conditions, les propositions avancées par le Gouvernement angolais dans un message adressé à M. Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sont opportunes et fondées : mettre un terme aux opérations militaires en Angola, retirer les

envahisseurs sud-africains de la région et passer enfin à la mise en oeuvre d'un règlement politique en Namibie, conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie, notamment la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Union soviétique considère que les Etats qui chérissent la paix et la sécurité des peuples et toutes les personnes de bonne volonté doivent élever leur voix pour défendre l'Angola et, par une action résolue, faire échec aux plans des agresseurs racistes et de leurs protecteurs. L'agression ne saurait rester impunie.

